



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pour une meilleure répartition de la flotte de Canadairs

Question écrite n° 772

Texte de la question

M. Franck Allisio interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la pertinence de maintenir toute la flotte de Canadairs sur une seule base, à savoir celle de Nîmes. Cette saison estivale, qui n'est pas encore finie, fait preuve déjà d'un nombre record d'incendies et feux de forêts dans tout le sud de la France. Si la Gironde est particulièrement touchée, les Bouches-du-Rhône ne sont pas en reste. Près d'une centaine de départs de feux ont déjà été comptabilisés depuis début juillet 2022. En 2013, le Gouvernement a décidé de déménager la base des Canadairs de Marignane à Nîmes, acté en 2017. Dans sa volonté de vouloir conférer une dimension européenne dans le domaine de la sécurité civile, le Gouvernement a éloigné de fait la flotte de l'épicentre des feux pour le littoral français entre l'Espagne et l'Italie - Corse comprise - situé autour de la région d'Aubagne-Gémenos. Cinq ans plus tard, force est de constater que cet emplacement n'est pas optimal. Pour aller en Gironde ou dans les Landes, les Canadairs doivent effectuer des vols de 500 km. Les élus locaux, à juste titre, réclament une base plus proche du théâtre des opérations. Il en va de même pour les élus et habitants des Bouches-du-Rhône, qui regrettent le départ de la flotte à Marignane. Au vu de cette situation qui ne pourra qu'empirer à l'avenir, il l'interroge sur le bien-fondé de la centralisation de l'ensemble de la flotte des Canadairs sur la base de Nîmes et lui demande une répartition plus équitable et plus efficace entre les régions concernées ; cela passe notamment par le retour d'une partie de la flotte à Marignane.

Texte de la réponse

L'implantation géographique de la flotte de Canadairs sur Nîmes est un choix de développement stratégique qui s'explique par des raisons logistiques de maintenance comme de centralisation des moyens aériens. La base de la sécurité civile de Nîmes a été créée en 2017 et avec un investissement de près de 17 M€ qui correspondait aux besoins de moderniser les installations existantes à Marignane. Cette base, construite à proximité des autres installations du groupement des moyens aériens (à savoir le centre de maintenance et l'échelon de commandement du groupement d'hélicoptères), réunit à la fois les avions et équipages du groupement d'avions, mais également l'ensemble des services de soutien, moyens infrastructure, RH, services liés aux opérations et chargés du suivi de la maintenance. Par ailleurs, le titulaire chargé de la maintenance des avions est également présent sur site et procède à l'ensemble de la maintenance dans des hangars situés dans le prolongement de la base. Cette unité de lieu permet une meilleure organisation et adaptabilité notamment lors de la saison feux. La souplesse de l'organisation opérationnelle actuelle permet de faire face aux besoins et d'organiser des détachements opérationnels sur des sites identifiés en fonction de l'analyse des risques. Ainsi lors de ces détachements, seules la maintenance quotidienne et les réparations simples sont réalisées sur place, les opérations lourdes et complexes étant réalisées sur la base de Nîmes. La durée de ces détachements est variable en fonction des risques identifiés. Il est pour cela nécessaire de disposer d'outils d'analyse des risques uniformes sur tout le territoire y compris dans les secteurs géographiques jusqu'alors moins habitués à la gestion des risques feux de forêt. Cette analyse uniforme permettra alors une meilleure gestion et répartition des moyens nationaux (à la fois aériens mais également terrestres). Aujourd'hui, la DGSCGC arme durant l'été un détachement en Corse, mais est en capacité d'armer des détachements ponctuels sur tout le territoire et à

l'étranger, en tant que de besoin. En l'absence de risque sur la Corse, les 2 CL415 présents peuvent être réemployés sur le continent comme cela a été le cas à plusieurs reprises cet été. Créer une ou plusieurs nouvelles bases de la sécurité civile nécessiterait de démultiplier de nombreux postes de soutien et d'organisation, augmenter la ressource humaine d'équipages et de services de soutien, mais également des techniciens pour le titulaire du marché. Cela nécessiterait également de doubler les stocks de pièces détachées ainsi que des matériels dédiés à la maintenance lourde pour faire face aux besoins de deux sites de maintenance. Ces investissements alourdiraient considérablement les coûts liés au MCO des avions. En outre, il serait alors nécessaire de disposer d'infrastructures propres à la DGSCGC mais également au titulaire du marché pour réaliser les opérations de maintenance annuelles. Le coût de fonctionnement de telles installations serait particulièrement conséquent pour la sécurité civile, sans plus-value opérationnelle démontrée. En effet, l'organisation du groupement permettant de mettre en œuvre des détachements opérationnels, la création en tant que tel d'une nouvelle base n'apporterait pas plus de capacité opérationnelle. Il importe donc que les moyens octroyés à la DGSCGC puissent permettre de poursuivre les opérations de modernisation de la flotte, les acquisitions et le renouvellement de la flotte de Canadair, ainsi que l'augmentation de la ressource humaine ou les mesures dédiées à améliorer l'attractivité des postes. Il faut cependant améliorer les conditions d'accueil aujourd'hui existantes sur certains sites (comme Bordeaux) pour les équipages de la sécurité civile. La concentration très importante de moyens lors des feux du début du mois d'août (avions de la SC, avions étrangers, hélicoptères lourds loués et réquisitionnés), a permis de mettre en évidence l'insuffisance des installations (espaces d'accueil pour les équipages limités, absence d'espace uniquement dédiés aux techniciens chargés de la maintenance, insuffisance des espaces de repos, espaces de parking des aéronefs...) et la fragilité du pelicanrome. Un retour d'expérience doit être mené afin d'améliorer ces conditions d'accueil et faciliter ainsi la présence des moyens aériens lors de détachements ponctuels futurs. Enfin, au-delà d'une seconde base de la sécurité civile, le renouvellement de la flotte actuelle des hélicoptères de la sécurité civile et le complément de la flotte à un objectif cible de 40 appareils, inscrit dans la LOPMI, devraient permettre à la sécurité civile de réinvestir le champ des missions de bombardier d'eau avec des hélicoptères plus puissants que ceux actuellement détenus, et auraient ainsi pour conséquence à terme, de disposer d'une capacité bombardier d'eau (de 800 à 1000 litres) sur l'ensemble des bases hélicoptères réparties sur tout le territoire. Par ailleurs, le Président de la République a acté le renouvellement des 12 canadairs et l'augmentation de la flotte pour la porter à 16 appareils incluant les deux acquis avec la Commission. Afin de pouvoir passer les marchés au plus vite et donc d'être livré assez rapidement après les deux premiers (livraison prévue en 2027), les autorisations d'engagement sont prévues dès le PLF 2023. De plus, dans la cadre de la saison 2023, la location de 10 hélicoptères bombardiers d'eau a été validée permettant d'accroître notre capacité de réponse et de déploiement sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Franck Allisio](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 772

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3728

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5838